

A-98-01

R-3398-98

11 août 1998

PRÉSENTS :

M^e Lise Lambert, LL.L., Vice-présidente
M. Pierre Dupont, M.A. (Écon.)
M. Anthony Frayne, B.Sc. (Écon.), MBA
Régisseurs

Hydro-Québec

Proposante

Et

**Liste des intéressés dont les noms apparaissent à la
page suivante**

Intéressés

Décision sur le principe des demandes de frais des intervenants

***Relativement à l'avis de la Régie de l'énergie au gouvernement du
Québec concernant les modalités d'établissement et d'implantation
des tarifs de fourniture d'électricité***

Liste des intéressés :

Association coopérative d'économie familiale de Québec (ACEF)

Association des industries forestières du Québec Ltée (AIFQ)

Association des redistributeurs d'électricité du Québec (AREQ)

Association québécoise de la production d'Énergie renouvelable (AQPER)

Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité (AQCIE)

Centre d'étude sur les industries réglementées (CEIR)

Club d'électricité du Québec

Gazifère Inc. (GI)

Gazoduc Trans Québec & Maritimes Inc. (TQM)

Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME) et Union pour le développement durable (UDD)

Industries James MacLaren Inc. (MacLaren)

Option Consommateurs et Fédération nationale des associations de consommateurs du Québec (OC-FNACQ)

Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEE)

Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)

Société en commandite Gaz Métropolitain (SCGM)

Syndicat professionnel des ingénieurs d'Hydro-Québec (SPIHQ)

Syndicat professionnel des scientifiques de l'IREQ (SPSI)

The Grand Council of the Crees (EEYOU ISTCHEE)/Cree Regional Authority (GCC)

Tractebel Energy Marketing Inc.

Le 11 août 1998, la Régie transmet son avis au gouvernement sur la proposition d'Hydro-Québec concernant les modalités d'établissement et d'implantation des tarifs de fourniture d'électricité.

Pour l'étude de la proposition d'Hydro-Québec, les intervenants ont déposé des mémoires et ont participé activement aux audiences publiques.

Lors de leur argumentation finale, les onze intervenants mentionnés au dispositif ont demandé le remboursement de leurs frais occasionnés par leur participation à l'audience et Hydro-Québec n'a pas formulé de recommandation contraire.

Les onze intervenants ont eu, au sens de l'article 36 de la Loi sur la Régie de l'énergie, une participation utile aux délibérations de la Régie. En conséquence, la Régie décide de l'octroi des frais aux participants et accepte le principe de remboursement de leurs frais.

Le quantum sera étudié après dépôt par les intervenants de leur rapport détaillé conformément au chapitre VII du Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie et il fera l'objet d'une autre décision de la Régie.

VU la participation utile des onze intervenants aux délibérations de la Régie;

CONSIDÉRANT la *Loi sur la Régie de l'énergie*, notamment l'article 36 (L.Q. 1996, c.61);

CONSIDÉRANT le chapitre VII du Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie notamment les articles 25 à 29 (Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie, décret numéro 140-98, 4 février 1998, entré en vigueur le 11 février 1998);

La Régie de l'énergie :

ACCUEILLE en principe la demande de frais des onze intervenants suivants :

- Association coopérative d'économie familiale de Québec (ACEF)
- Association des industries forestières du Québec Ltée (AIFQ)
- Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (AQPER)

- Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité (AQCIE)
- Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAMÉ) et Union pour le développement durable (UDD)
- Industries James MacLaren Inc. (MacLaren)
- Option Consommateurs et la Fédération nationale des associations de consommateurs du Québec (OC-FNACQ)
- Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEE)
- Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)
- Syndicat professionnel des scientifiques de l'IREQ (SPSI)
- The Grand Council of the Crees (EEYOU ISTCHEE)/Cree Regional Authority (GCC)

RÉSERVE la détermination du quantum des frais sur réception des rapports détaillés des onze intervenants.

M^e Lise Lambert
Vice-présidente

Pierre Dupont
Régisseur

Anthony Frayne
Régisseur

Liste des représentants :

Association coopérative d'économie familiale de Québec (ACEF) est représentée par MM. Vital Barbeau et Richard Dagenais.

Association des industries forestières du Québec Ltée (AIFQ) est représentée par M^e Pierre Tourigny et M^e Francine Martel.

Association des redistributeurs d'électricité du Québec (AREQ) est représentée par M^e Pierre Huard.

Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (AQPER) est représentée par M^e Daniel Marion.

Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité (AQCIE) est représentée par M^e Guy Sarault.

Club d'électricité du Québec est représenté par M. Réal Boulé, administrateur.

Gazifère Inc (GI) est représenté par M^e Louise Tremblay.

Gazoduc Trans Québec & Maritimes Inc. (TQM) est représenté par M. Phi Dang.

Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAMÉ) et Union pour le développement durable (UDD) sont représentés par M^e Dominique Neuman.

Hydro-Québec est représentée par M^e Nicole Lemieux et M^e F. Jean Morel.

Industries MacLaren Inc. (MacLaren) est représentée par M^e Marc Laurin.

Option Consommateurs et Fédération nationale des associations de consommateurs du Québec (FNACQ) sont représentés par M^e Éric Fraser.

Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEE) est représenté par M^e Franklin S. Gertler.

Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) est représenté par M^e Charles O'Brien.

Société en commandite Gaz Métropolitain (SCGM) est représentée par M^e Jocelyn B. Allard.

Syndicat professionnel des ingénieurs d'Hydro-Québec (SPIHQ) est représenté par M. Louis Champagne, président.

Syndicat professionnel des scientifiques de l'IREQ (SPSI) est représenté par M^e Claude Tardif.

The Grand Council of the Crees (EYYOU ISTCHEE)/Cree Regional Authority (GCC) est représenté par M^e Johanne Mainville.

Tractebel Energy Marketing Inc. est représenté par M. Robert Desbois.

La Régie de l'énergie est représentée par M^e Pierre Thérout et M^e Anne Mailfait.